

Le bulletin d'inscription est à renvoyer **au plus tard pour le 6 mars 2017** à Madame Bee Marique

• E-mail : b.marique@avocat.be • Fax : 082/666.151 • Tel. : 082/666.646

Nom : Prénom :
Fonction : Entreprise :
Adresse :
Localité : Code postal :
Tél. : Fax :
E-mail : TVA :

Date : Signature :

Seul le paiement vaut inscription !

Renseignements pratiques

Date

Le 17 mars 2017

Lieu

Centre culturel régional de Dinant

Formation permanente

Demande d'agrément auprès de l'IFJ, avocat.be et la Commission fédérale de médiation en cours.

L'IFJ ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes.

Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Inscription et frais

120 € - Non stagiaire

80 € - Stagiaire

Compte de la Commission interdisciplinaire de Dinant :

BE04 3630 2621 8231

(BIC : BBRUBEBB)

Sciences, médiation et modèle de consensus : quel hébergement privilégier ?



*La Commission pluridisciplinaire jeunesse de Dinant
en collaboration avec
La Conférence du jeune barreau de Dinant*

Contenu de la journée

Depuis 2012 les acteurs dinantais du conflit familial s'investissent dans un travail interdisciplinaire afin que la pratique rencontre les attentes des familles en souffrance. C'est avec cette dynamique interdisciplinaire que nous vous proposons une journée d'étude où sociologues, juristes et acteurs de terrain vous feront part d'une vue de la situation sur la place de l'hébergement égalitaire.



Renseignements pratiques

8h30 : **Accueil des participants**

9h00 : **Mot de bienvenue et présentation des intervenants**

9h15 : ***Eléments d'évaluation de la loi sur l'hébergement égalitaire. Regard sociologique.***

Mme **Marie-Thérèse Casman**, sociologue, maître de conférences et chercheuse à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège.

9h55 : ***Analyse critique de la loi sur l'hébergement égalitaire dans son principe et son application.***

M. **Jacques Fierens**, professeur à l'Université de Namur, à l'Université de Liège et à l'UCL, avocat.

10h35 : **Pause café**

11h00 : ***Sciences : La santé des enfants de familles en séparation et la résidence alternée***

Dr. **Vittorio Vezzeti**, pédiatre en Italie

12h15 : **Questions réponses**

12h30 : **Lunch**

13h30 : **Programme de l'après-midi et présentation des intervenants**

13h40 : ***La résidence alternée en France, ça marche ?***

M. **Marc Juston**, Président de Tribunal honoraire en France

14h25 : ***Le modèle de consensus parental : présentation des statistiques sur l'hébergement depuis 5 ans au Tribunal de la Jeunesse puis de la Famille de Dinant***

Mme **Marie-France Carlier**, juge
Mme **Christine Dufour**, avocat et médiatrice
Mme **Bee Marique**, avocat et médiatrice

15h25 : **Pause café**

15h45 : ***Quel hébergement en fonction des besoins des enfants ?***

Mme **Ursula Kodjoe**, psychologue, médiatrice, formatrice et expert en Allemagne

16h30 : **Questions- réponses**

16h45 : **Conclusion de la journée**

Maitres **Caroline Rossi et Sophie Manise**, avocats au barreau de Dinant